

## CERTIFICAT D'APPROBATION CE DE TYPE

CERTIFICATE OF EC TYPE APPROVAL

N° LNE - 10873 rév. 10 du 18 février 2015

Modifie le certificat 10873-9

- Délivré par**  
*Issued by* : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application**  
*In accordance with* : Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, et arrêté du 22 juin 1992 modifié, transposant en droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993\*  
*Decree nr 91-330 dated 27 march 1991 modified and order dated 22 june 1992 modified, transposing into french law the council directive 90/384/EEC of 20 june 1990 modified by the council directive 93/68/EEC of 22 july 1993\**
- Délivré à**  
*Issued to* : GFP CONTROLE SARL - Parc d'Activités Euratlantic  
FRANCE 16730 FLEAC
- Fabricant**  
*Manufacturer* : GFP CONTROLE SARL Parc d'Activités Euratlantic FRA 16730 FLEAC
- Concernant**  
*In respect of* : Un instrument de pesage à fonctionnement non automatique type GFP-x, non destiné à la vente directe au public.  
*A non automatic weighing instrument type GFP-x, not intended for direct sales to the public.*
- Caractéristiques**  
*Characteristics* : Classes III et IIII.  
Les autres caractéristiques sont définies dans l'annexe.  
*Accuracy class III and IIII. The other characteristics are provided in the annex.*
- Valable jusqu'au**  
*Valid until* : 05 mars 2024  
March 5th, 2024

\*Les deux directives pré-citées sont abrogées et remplacées par la directive 2009/23/CE.  
Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 7 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P138184

\*Both directives are repealed and superseded by the directive 2009/23/EC.  
The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 7 page(s).  
All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file DCF/22/P138184

Etabli le 18 février 2015

Issued on February 18th 2015

Pour le Directeur Général

On behalf of the General Director

Laurence DAGALLIER

Directrice Déléguée

Deputy Director

### Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

## Annexe au certificat d'approbation CE de type n°LNE-10873 rév. 10

### Historique des révisions

*La dernière révision synthétise toutes les précédentes révisions*

N° DE REVISION	DATE	MODIFICATION PAR RAPPORT A LA REVISION PRECEDENTE
0	19/07/2007	Révision des certificats F-04-A-183 et F-06-A-0693 avec ajout de modules indicateurs
1	02/07/2008	Ajout de nouveaux modules indicateurs et capteurs numériques
2	15/12/2008	Ajout de nouveaux modules indicateurs et capteurs numériques
3	20/07/2009	Ajout d'un module indicateur destiné à être connecté à des cellules de pesée à sortie analogiques
4	17/01/2011	Ajout des versions pèse-palettes et multi-étendues, diminution de la valeur minimale de l'échelon de vérification, ajout de nouveaux modules indicateurs et capteurs.
5	09/06/2011	Ajout de modules indicateurs et capteurs sans modification des caractéristiques métrologiques
6	05/04/2013	Ajout de modules indicateurs pour cellules de pesée à sortie analogique et d'un capteur pour récepteur de charge type pèse-palette.
7	26/09/2013	Ajout du module Precia X112-B en tant qu'indicateur pour cellules de pesée à sortie numérique.
8	06/03/2014	Renouvellement du certificat avec ajout de modules sans modification des caractéristiques métrologiques, modification du paragraphe 6 (scellement). La version pèse palette est intégrée au paragraphe C.
9	31/07/2014	Ajout de modules indicateurs sans modification des caractéristiques métrologiques et remplacement du terme capteur par celui de cellule de pesées (§6)
10	18/02/2015	Ajout de modules et modification des caractéristiques métrologiques. Réorganisation de tableaux : le tableau A1 concerne les indicateurs, le tableau A2 les associations de modules pour la définition d'un indicateur.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **type GFP-x** (où x représente le type du dispositif indicateur utilisé) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 1<sup>er</sup> du Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, qui a transposé dans le droit français la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée, codifiée par la Directive 2009/23/CE.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501 et aux guides WELMEC 2 et 2.4 qui sont pris comme référentiel.

#### 1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **type GFP-x** sont constitués de trois modules (les caractéristiques et les différentes fonctions des modules sont décrites dans le certificat correspondant)

**A** – Un **dispositif indicateur** pouvant être d'un type décrit ci-après.

**A.1** - Soit un **dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie analogique ou numérique compatible**, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
ADN PESAGE	Pix	LNE n° 00-03
	Bb	SDM n° 19402
	MS300	LNE n° 05-03
	MS100	LNE n° 7014

**Annexe au certificat d'approbation CE de type n°LNE-10873 rév. 10**

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
ARPEGE MASTER-K	IDe	LNE n° 01-05 ou LNE n°15649
	MAGIC	LNE n° 02-10 ou LNE n°14544
	LOGIC/HARMONY	LNE n° 11592
	CANDY-Ex / IPSI-N	LNE n° 04-05
ATP	PISYS 3000	NMi n° TC6775
AVERY BERKEL	L130	NWML n° GB-1093
	L115, L116, L215, L216, L225, L226	NWML n° GB-1007
	L117, L217, L227	DELTA n° DK 0199.8IN
	WI 130	DELTA n° DK 0199.14IN
	WI 127	DELTA n° DK 0199.20IN
	HL122, L122, S122	NMi n° TC6058
	L126	DELTA n° DK 0199-R76-03.02
AVERY WEIGH-TRONIX	E1005, E1010	NWML n° GB-1179
	E1065, E1070	NWML n° GB-1176
	E1105, E1110	NWML n° GB-1162
	E1205, E1210	NWML n° GB-1170
BALANCE MARQUES	BM 100M	DGEMSI n°E-04.02.C05
	BM 300	SIGC n° E-06.02.C03
	BM 1000	CEM n° 0300-ES-082298001
BILANCIAI	EV 22, EV 7, CPE 22	UCM n° I97-C005
	D400, D410, D450, D800, SELF-800, ECO-800	UCM n° 00/008-B
	EV7 S, D430	UCM n° 03/012-B
	D440	UCM n° 05/008-B
	D520	UCM n° 09/005-B
	E520, E520i	UCM n° I 10-003 <sup>1</sup>
	D70	UCM n° 04/011-B
	D1010 séries	NMO n° GB-1471
	D1020, D1021, D1050, D1051, D2050	UCM n° 09/001-B
	DD1050, DD1050i, DD2050	NMO n° GB-1445
	E220, E220i, E220P	DELTA n° DK0199-R76-11.07
CAS CORPORATION	NT-200	NMi n° TC6779
	NT-500	NMi n° TC6749
	BI	NMi n° TC5915
	CI-6000A	NMi n° TC5731
	CI-2001A et CI-2001-B	NMi n° TC5876
	BI-II	NMi n° TC6973
DIBAL	VD-3xx	NMi n° TC6490
DINI ARGEO	DFW	UCM n° 03/002-B
	3590	UCM n° 03/005-B
	DGT	UCM n° 05/010-B
	3590E, CPEW, DFW, DGT	NMO n° GB-1461
SN DYONA	FORCE 1	LNE n° 02-08
CONCEPT PESAGE DYONA	FORCE 1	LNE n° 11835
EPELSA	Cyber	NMi n° TC5017
	Dexal	NMi n° TC5188
	BI	NMi n° TC2221
	Airport	NMi n° TC6611
	Energy	NMi n° TC7677
	Orion Plus – Cyber Plus	NMi n° TC8383
	V-36 / V-56	NMi n° TC8442
GIROPES	BV-5xx	NMi n° TC6957
SENSOCAR	GI-100	CEM n° CEM-CY-01/0133-5.2

<sup>1</sup> A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° I10-003 est valide jusqu'au 23/03/2020.

**Annexe au certificat d'approbation CE de type n°LNE-10873 rév. 10**

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
HBM	WE2110	NMi n° TC5353
	WE2108	NMi n° TC5747
MEDIA KIT PLUS	V2000	CEM n° CEM-CY-96/008-5.2
METTLER TOLEDO	JAGUAR / JAGXTREM	NMi n° TC2618
	IND135	NMi n° TC7120
	IND246	NMi n° TC7918
	IND310	NMi n° TC6498
	IND560, IND560x	NMi n° TC6812
	IND690,	PTB n° D05-09-032 <sup>2</sup>
	IND780	NMi n° TC6944
	IND890	PTB n° D05-09-032 <sup>3</sup>
	Spider SW, BC, FC et SC IND4..., IND4x9...	NMi n° TC5818
	Spider1 / Spider1s, Spider2 / Spider2s, Spider3 / Spider3s	NMI n° TC2518
	ID...	PTB n° D09-99.04
OHAUS	ICS6x9-1 / ICS4x9-1 / ICS4x5-1 / ICS466x / ICS6x5-1	NMi n° TC7831
	DA, DP, DC	NMi n° TC5130
	CD-11	NMi n° TC6063
	CW-11	NMi n° TC5979
	CKW-55	NMi n° TC6569
	DA/DAs, DP/DPs, DC/DCs	NMI n° TC2518
	T31xx	NMI n° TC7085
	T32XW...	NMI n° TC7630
	T32M..., T22M..., T32PE..., T32XWE...	NMI n° TC7631
T51xx	NMI n° TC7132	
T7...P / T7...XW	NMI n° TC7568	
PRECIA	X952-B	SDM n° I9602
	X942-B	SDM n° I9501
	X241-B	LNE n° 06-10
	X970-B	SDM n° 98.03
	X112-B	LNE n° 23273
RANGER INSTRUMENTS	2100	NMi n° TC6033
	5200, 5230	NMi n° TC6163
RINSTRUM	R310, R320, R321	NMi n° TC6242
	R420	NMi n° TC6821
SARTORIUS	TN, TN-X	PTB n° D09-03.13
	TN-Pro	PTB n° D09-06.13
	TM...	PTB n° D09-07.21
	QCT01..	PTB n° D09-99.06
	PR1713..., PR5610 (X5), PR5710 (X6)	PTB n° D09-02.33
ISI 10..., ISI 20..., ISI 30...	PTB n° D09-95.09	
SCAIME	IPB	UCM n° 03/011-B
	IPC	UCM n° 03/007-B
	IPE	UCM n° 06/004-B
SENSOCAR	SC	CEM n° CEM-CY-01/0025-5.2
SIPI	SE500, SE511	UCM n° 06/0001-B
	SE308, SE309	UCM n° 07/001-B
	SE307	UCM n° 99/007-B

<sup>2</sup> A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° D05-09.032 est valide jusqu'au 20/10/2015.

<sup>3</sup> A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° D05-09.032 est valide jusqu'au 20/10/2015.

**Annexe au certificat d'approbation CE de type n°LNE-10873 rév. 10**

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
SOEHNLE	S30-278x	PTB n° D09-01.14
	2790	PTB n° D09-03.24
	30xx	PTB n° D09-04.17
	301x	PTB n° D09-07.48
	S20-2760/-2761	PTB n° 1-13.94.174
SYSTEC	IT1000	PTB n° D09-04.32
	IT2000P	PTB n° D09-10.20
	IT3000	PTB n° D09-02.03
	IT3000Ex	PTB n° D09-07.44
	IT6000	PTB n° D09-99.13
	IT8000	PTB n° D09-02.27
	IT9000	PTB n° D09-97.08
	IT3000M, IT4000E, IT4000ET, IT6000E, IT6000ET, IT8000E, IT8000ET	PTB n° DE-12-EC-PTB004
TELEMECANIQUE	ISP PLUS	LNE n° 01-08
TECNICAS DE ELECTRONICA Y AUTOMATISMOS	SMART	DGSIGC n° E-03.02.C04
	MATRIX	DGSIGC n° E-01.02.C11
	MATRIX II	DGSIGC n° E-09.02.C09
TESTUT	T1/T1s, T2/T2s, T3/T3s ou Marlin T1/T1s, Marlin T2/T2s, Marlin T3/T3s	NMI n° TC2518

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat correspondant.

**A.2 - Soit d'un dispositif indicateur constitué de l'association de modules pour cellule de pesée à sortie analogique ou numérique compatible, choisis dans le tableau suivant et éventuellement A1 :**

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
ARPEGE MASTER K	IDLC/WWT	LNE n° 7998
BALANCE MARQUES	Type BM 1000 Indoor	CEM n° 0300-ES-082298002
	Associé avec logiciel Weightwin	CEM n° 082298003
BILANCIAI	DILINK	UCM n° 07/002-G
METTLER-TOLEDO	overdrive	NMi n° TC6062
	Digicell/PDC-SG-Ex1	NMi n° TC7758
	POINT	PTB n° D09-96.16
PRECIA	X201-B	LNE n° 01-03
	X222-B	LNE n° 03-03
	X 223-B	LNE n° 02-09 ou LNE n°10697
	I100	LNE n° 01-09
	X201	LNE n° 01-02
	X224	LNE n° 04-02
	X242	LNE n° 05-02
	X243	LNE n° 05-01
	X201 PMNET	LNE n° 02-03
	X241 PMNET	LNE n° 18043
	X241 TG	LNE n° 06-05 ou LNE-12662
	X241-TR	LNE n° 06-04
SARTORIUS	YCO01IS-0CE	PTB n° D09-95.30

Lorsqu'une association à un module donné n'est pas explicitement prévue, ce module doit être associé à des modules compatibles, afin de permettre la réalisation d'un indicateur.

Les caractéristiques et les différentes fonctions d'un logiciel, d'un dispositif terminal ou d'un module unité de traitement de données (analogiques ou numériques) sont décrites dans son certificat

**B - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge** constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

## Annexe au certificat d'approbation CE de type n°LNE-10873 rév. 10

**C - Un dispositif récepteur de charge** pouvant être d'un type décrit ci-après.

**C.1** - Soit un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à **sortie analogique**, considéré comme **classique et non critique** et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4 d'août 2001.

Dans ce cas, toute(s) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. guide WELMEC 2.4 d'août 2001), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

1. Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat en tant que module (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 2009/23/CE.
2. Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2, révision 5, mai 2009, §11), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
3. La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.
4. Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.

**C.2** - Soit un dispositif récepteur de charge de conception **classique et non critique** équipé de cellules de pesée à **sortie numérique** choisies parmi celles indiquées dans le tableau ci-après et associées à un dispositif indicateur compatible :

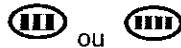
FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
ATEX	X970-C	SDM n° 98.02
PRECIA MOLEN	X970-C	SDM n° 00.09 LNE n° 17369
ARPEGE MASTER-K	CPFN	PTB n° D09-01.20
	CPFN-A	NMi n° TC6981
BILANCIAI	CPD	UCM n° 00/002-F
METTLER TOLEDO	MTX	NMi n° TC5408
	0760-1XXX	NMi n° TC2149
	0756-XXXX	NMi n° TC2397
	PickBrick 15 and PikBrick 32 / Tbrick 15 and Tbrick 32 / Tbrick 15ex and Tbrick 32ex	PTB n° D09-97.24
	X772-xxxx M22/M45	PTB n° D09-95.10
	SLC820...	NMi n° TC7579
SCAIME	CB50X-DL	NMi n° TC7078
SENSOCAR	SP-D	DGSIGC n° E-02.02.C02
TECNICAS DE ELECTRONICA Y AUTOMATISMOS	740D	DGSIGC n° E-04.02.C06

Les caractéristiques et les différentes fonctions des cellules de pesée à sortie numérique sont décrites dans leur certificat.

## Annexe au certificat d'approbation CE de type n°LNE-10873 rév. 10

### 2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

Classe de précision :



Portée maximale (Max) :

Compatible avec les modules utilisés

Nombre maximal ( $n$  ou  $n_i$ )  
d'échelons :

$n$  ou  $n_i \leq$  nombre d'échelons de vérification mentionnés dans les certificats des modules associés

Les caractéristiques doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans le guide Welmec 2 soient respectés

### 3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **type GFP-x** dont le récepteur de charge est muni de **leviers**, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine. Dans ce cas, le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **type GFP-x** susceptibles d'être **dénivelés** sont munis d'un dispositif indicateur de niveau (EN 45501 point 3.9.1.1) et d'un dispositif de mise à niveau. Ils peuvent porter, le cas échéant, une mention indiquant que le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau.

### 4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **type GFP-x**, peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat du module concerné.

### 5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, les caractéristiques de l'instrument doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans le guide WELMEC 2 soient respectés. La preuve doit être établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.

Les exigences spécifiques décrites dans le ou les certificat(s) des modules doivent être satisfaites et vérifiées.

### 6. Scellement

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scelllements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le(s) certificat(s) du ou des modules concernés.

L'association entre l'indicateur et la ou les cellules de pesée des instruments doit être sécurisée.

Cette sécurisation peut être réalisée par :

- scellement physique des connecteurs ou d'une partie empêchant l'accès au connecteur, ou
- scellement logiciel des cellules de pesée à sortie numérique (le remplacement d'une cellule entraîne le bris du scellement logiciel), ou
- apposition d'étiquettes sur l'indicateur et sur une partie non amovible du récepteur de charge permettant une référence croisée entre ces modules. Ces étiquettes portent le numéro de série du module associé et sont destructibles par arrachement ou sécurisées par une marque de scellement.

Pour les instruments ne mettant pas en œuvre un scellement logiciel des cellules numériques, l'association entre le récepteur de charge et le(s) cellule(s) doit également être sécurisée, par :

- la mise en œuvre d'un scellement entre le récepteur et le(s) cellule(s), ou
- la présence d'une boîte de raccordement protégée par scellement.

## **Annexe au certificat d'approbation CE de type n°LNE-10873 rév. 10**

Les scellements physiques sont constitués d'une pastille de plomb ou de tout autre matériau adéquat assurant la même fonction ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 2009/23/CE et Article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié).
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

### **7. Inscriptions réglementaires**

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique **type GFP-x**, porte au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

En outre, dans le cas où l'instrument englobe des modules dont le certificat mentionne une étiquette ou un affichage spécifique, ceci doit être respecté.

### **8. Remarques**

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique **type GFP-x**, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.